



Jeudi 8 novembre 2012

Centres de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de la région Bretagne
Centre organisateur : CDG 35

Sujet national pour l'ensemble des Centres organisateurs

CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

- SESSION 2012 -

Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales

Durée : 3 h 00
Coefficient : 1

Ce document contient 24 pages, y compris la page de garde.

RAPPEL

- ✎ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- ✎ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ✎ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu, est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Vous êtes éducateur sportif au sein du service des sports de la Ville de Sportiville comptant 80 000 habitants.

Afin de répondre aux évolutions économiques et sociologiques qui touchent les pratiques sportives, le Maire souhaite faire converger la politique sportive avec la politique de la ville pour rassembler tous les publics autour d'actions sportives innovantes.

Le directeur des sports vous demande d'élaborer à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur l'éducation par le sport dans les quartiers concernés par la politique de la ville.

12 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles afin d'organiser une fête du sport pour la promotion des associations sportives de proximité, dans les quartiers situés en zone urbaine sensible.

8 points

Liste des documents du dossier :

- Document 1 :** Article 1 de la loi n°96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville - 1 page
- Document 2 :** « L'éducation par le sport, un plus pour les ZUS » - *La Gazette des communes* - 24 janvier 2011 - 3 pages
- Document 3 :** Fiche conseil des acteurs de l'éducation par le sport : « Des manifestations pour mobiliser et valoriser les acteurs associatifs » - *Agence pour l'éducation par le sport n°9* - mai 2009 - 2 pages
- Document 4 :** « Le sport dans les quartiers : de l'éthique à la pratique » - *Revue EPS* - janvier/février 2012 - 2 pages
- Document 5 :** « L'éducation par le sport à l'étude » - *Acteurs du sport n°126* - février 2011 - 3 pages
- Document 6 :** « L'éducation par le sport, dans les quartiers c'est pas gagné » - *En jeu une autre idée du sport n°445* - avril 2011 - 1 page
- Document 7 :** « Sept propositions de développement des clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles » - Extrait du *Rapport : Les clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles : des lieux d'intégration et d'éducation ?* - Recherche-action CIV-APELS - janvier 2011 - 1 page
- Document 8 :** « Insertion professionnelle : le sport espoir des quartiers » - *Acteurs du sport* - décembre 2009 - 3 pages
- Document 9 :** « « Sport » et « société », quels rapports ? » - Extraits - *En jeu une autre idée du sport n°445* - avril 2011 - 3 pages
- Document 10 :** « Éducation par le sport : bien évaluer » - *Acteurs du sport* - mai 2008 - 3 pages

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

LOI

Loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville

NOR: AVIX9600044L

TITRE Ier : PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Article 1

La politique de la ville et du développement social urbain est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales dans le respect de la libre administration de celles-ci, selon les principes de la décentralisation et dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire.

Outre les objectifs de diversité de l'habitat et de mixité sociale définis par la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville, elle a pour but de lutter contre les phénomènes d'exclusion dans l'espace urbain et de favoriser l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des populations habitant dans des grands ensembles ou des quartiers d'habitat dégradé.

A cette fin, des dispositions dérogatoires du droit commun sont mises en oeuvre, dans les conditions prévues par la présente loi, en vue de compenser les handicaps économiques ou sociaux des zones urbaines sensibles, des zones de redynamisation urbaine et des zones franches urbaines.

QUARTIERS SENSIBLES

L'éducation par le sport, un plus pour les ZUS

- L'impact en termes d'éducation et d'insertion de clubs sportifs en zone urbaine sensible (ZUS) a été évalué entre 2007 et 2010.
- Une dizaine de villes se lancent aujourd'hui dans une expérimentation originale.

«**P**our toucher les populations cibles d'un quartier, il ne suffit pas à un club sportif d'y être présent... Encore faut-il qu'il fasse l'effort de l'innovation sociale. Dans le cas contraire, il organise une activité hors-sol ! » Le sociologue Gilles Vieille-Marchiset est d'autant mieux placé pour faire ce constat peu conventionnel – et bien d'autres – qu'il est, depuis 2007, le responsable scientifique d'une

enquête inédite, « Les clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles : des lieux d'éducation et d'insertion ? » En réalité une « recherche-action », conduite par l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels), mais commanditée et financée par le comité interministériel des villes (CIV), et dont le rapport final, qui sera rendu public le 3 février (1), présente « les ressorts des innovations sociales dans les clubs sportifs en zones urbaines sensibles ».

Facteurs de réussite. Pas moins de vingt-quatre clubs, implantés dans douze zones urbaines sensibles (ZUS) réparties dans six régions, ont participé à cette étude au long cours, sous l'œil expert d'une trentaine d'enquêteurs et d'une dizaine de scientifiques. Concrètement, afin de mieux connaître les modes d'organisation des clubs sportifs de banlieue et d'explorer leurs réponses aux difficultés des quartiers prioritaires, « on leur a confié, après diagnostic, une mission socio-sportive nouvelle, comme du soutien scolaire, un partenariat avec une école, une action d'éducation à la santé », décrit Gilles Vieille-Marchiset. Ensuite, « on a observé les conditions de la réussite de ces innovations sociales ». Et les résultats qui seront révélés début février sont pour le moins contrastés. Peut-être davantage que prévu. Car l'innovation trouble certains dirigeants, perturbe les habitudes de clubs parfois exclusivement centrés sur la compétition, voire révèle

LES POINTS CLÉS

- **Financement d'études**
L'Agence pour l'éducation par le sport (Apels) bénéficie de financements du comité interministériel des villes pour conduire des études inédites en matière d'éducation et d'insertion par le sport.
- **« Recherche-action »**
Entre 2007 et 2010, 24 clubs implantés dans 12 zones urbaines sensibles réparties dans 6 régions ont participé à une « recherche-action » menée par l'Apels.
- **Expérimentation**
De 2011 à 2013, une dizaine de villes expérimentent et mettent au point de nouvelles politiques publiques.

un faible taux de licenciés réellement issus des quartiers d'implantation des clubs, y compris pour les plus militants d'entre eux... Ainsi, il ne suffirait pas à une collectivité de charger un club de quartier d'une mission d'éducation par le sport – subvention à l'appui – pour que celui-ci touche son but. Aussi fortement ancré semble-t-il. Les contributeurs de l'enquête pointent, en revanche, cinq orientations récurrentes dans les projets qui fonctionnent : la mise à distance de l'idéologie sportive (le sport éducateur par nature), la reconnaissance des acteurs et de la structure, la prise en compte des usagers comme personnes à part entière (et pas uniquement en tant que sportifs), des pilotes ou des personnes ressources à l'aise dans plusieurs univers (sport et école, sport et entreprise, etc.) et, enfin, l'insertion de la

AVIS D'EXPERT

Gilles Vieille-Marchiset, enseignant-chercheur à l'unité de promotion, de formation et de recherche des sports de l'université de Franche-Comté, membre du Lasa (*)

« Il faut accompagner les clubs les plus innovants socialement »



UNIV. FRANCHE-COMTÉ

« Les collectivités accompagnent déjà de nombreux clubs amenés à intervenir dans les quartiers sensibles, mais pas toujours ceux qui sont socialement les plus innovants. D'ailleurs, il ne faut pas non plus que leur trop forte emprise entrave l'action associative, au risque de tuer l'innovation dans l'œuf. Et, lorsqu'elles mettent en place des critères socio-éducatifs pour accorder des subventions, elles sont confrontées au risque de rupture avec les dirigeants des clubs... Des solutions sont à trouver, par exemple impliquer davantage les clubs dans le dialogue avec les services concernés au sein de la collectivité. L'innovation sociale est une culture qu'il faut savoir encourager. »

(*) Laboratoire de sociologie et d'anthropologie. Il est aussi coauteur, avec Jean-Philippe Acensi, de « Le sport ne sert pas qu'à faire des champions ! », éd. Les Carnets de l'info, novembre 2010.



D. BRETEY - VILLE DE MONTBÉLIARD

➔ L'«athlé» investit les écoles

A Montbéliard (Doubs), le Montbéliard Belfort athlétisme mène depuis 2009, avec l'aide de la collectivité, des actions à destination des écoles et des collèges, notamment pour les jeunes du quartier de la Petite Hollande, qui rassemble près de la moitié des habitants de la ville. Le club a aussi accueilli, moyennant une subvention municipale spécifique, le dispositif d'animation et de détection «Urban athlé», créé par la Fédération française d'athlétisme.

structure sportive dans un réseau socio-territorial propice.

A Vaulx-en-Velin (Rhône), le club de handball féminin de haut niveau ASULVV (D2), que dirige Evelyne Beccia, par ailleurs directrice des sports de la ville (*lire l'encadré p. 30*), réunit plusieurs de ces conditions. «L'éducation par le sport fonctionne, dit-elle. Nous n'avons pas voulu la dissocier de notre pratique de haut niveau, qui constitue un exemple. Mais nous avons placé les enfants au cœur de nos dispositifs à l'école, au collège et au lycée. Nous avons appris à bien les connaître, ainsi que leurs difficultés personnelles.» C'est ainsi que ceux qui «décrochent» sont parfois récupérés, par exemple grâce à la location de minibus pour pallier l'absence, fréquente, de véhicule personnel dans les familles...

Levier d'action. Le Montbéliard Belfort athlétisme (MBA-FCSMO) fait lui aussi partie de l'échantillon étudié dans le cadre de la recherche-action de l'Apels. «Il est

primordial que les clubs aient une politique de formation et d'éducation à destination des plus jeunes et s'adressent notamment aux scolaires», indique Lionel Manière, élu chargé des sports de la ville du Doubs. Il invoque ainsi la «rentabilité sociale» de la mise à disposition d'un stade d'athlétisme pour le club, non loin du quartier de la Petite Hollande, où résident

11 000 des 28 000 habitants que compte Montbéliard.

«Cela ne règle pas tout, poursuit-il, mais c'est un levier intéressant.» Et le président du club en question, Daniel Meyer, d'expliquer : «Jusqu'en 2009, nous n'avions pas d'activité socio-sportive, nous ne sortions pas de notre école d'athlétisme. Depuis, nous avons étendu notre action à travers des disposi-

tifs éducatifs dans trois collèges et deux écoles : nous avons des milliers de contacts avec ces jeunes !»

Boîte à outils. «La recherche-action qui se termine est la première de cette importance depuis que la politique de la ville existe, elle est allée au cœur du sujet, au sein même des clubs et de leur rôle social...», se félicite Jean-Philippe Acensi, le délégué général de l'Apels. L'agence souhaite ainsi construire une boîte à outils remplie de bonnes pratiques prêtes à dupliquer, «pour que le sport reste un outil de solidarité». Côté comité interministériel des villes, Didier Forêt, chargé de mission au département éducation, santé et développement social, confirme : «Plus particulièrement en charge des thématiques jeunesse et vie associative, je crois que l'éducation par le sport fait partie des actions spécifiques à soutenir dans les ZUS qu'accompagne la politique de la ville, afin de lutter contre les maux décrits dans les rapports de l'Onzus» (2).

Politiques publiques à l'essai

Sélectionnées après un appel à projets lancé en juin 2010 à l'instigation de l'Agence pour l'éducation par le sport, en partenariat avec le comité interministériel des villes (CIV), une dizaine de villes (*) vont participer à l'expérimentation nationale «Pour une politique d'éducation par le sport dans les quartiers populaires». Lancée le 3 février, celle-ci sera menée jusqu'en 2013. Objectif : la mise au point – de la conception à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre – de politiques publiques maîtrisées dans les zones urbaines sensibles, visant à éduquer par le sport. Cette opération est financée à 50% par les collectivités et 50% par le CIV, à hauteur de 90 000 euros la première année.

(*) Angoulême (Charente), Aubervilliers et Sevran (Seine-Saint-Denis), Bezons (Val-d'Oise), Calais (Pas-de-Calais), Courcouronnes (Essonne), Gennevilliers (Hauts-de-Seine), Laxou (Meurthe-et-Moselle) et Rochefort (Charente-Maritime).

La mise à distance de l'idéologie sportive est un facteur de réussite

■ ■ ■ De quoi justifier un soutien financier conséquent (265 000 euros sur trois ans), ainsi qu'une nouvelle phase d'investigation... « Nous allons creuser le sujet plus profondément par le biais d'une expérimentation à l'échelle des communes, ce seront des laboratoires qui nous aideront à faire en sorte que les solutions de droit commun s'appliquent partout. »

Du quantitatif au qualitatif. En effet, en février, une expérimentation tout aussi inédite que la recherche-action doit démarrer (*lire l'encadré p. 29*). Une dizaine de villes ont répondu à cet appel à projets, dont Aubervilliers. Martial Byl, le directeur du pôle jeunesse et sport de la ville de Seine-Saint-Denis,

Il ne suffit pas à une collectivité de charger un club d'une mission éducation par le sport pour que celui-ci touche son but.

confie à quel point il est « intéressant pour [sa] collectivité de prendre du recul, de se poser pour évaluer la politique sportive menée depuis X années avec une cinquantaine de clubs, des centaines de bénévoles ». Et de s'interroger à haute voix : « Les jeunes de nos quartiers sensibles bénéficient-ils réellement de nos actions sportives à vocation éducative et sociale ? Nous avons des chiffres, du quantitatif, mais qu'en est-il du qualitatif ? »

« Cette seconde phase de recherche est une chance, assure de son côté Jean-Philippe Acensi, de l'Apels. Car peu d'évaluations ont été menées dans ce domaine, et encore moins



Evelyne Beccia, directrice des sports de Vaulx-en-Velin et présidente du club de handball féminin ASULV.

R. QUADRINI/AR IMAGES PRESSE

VAULX-EN-VELIN (RHÔNE)

Le hand de haut niveau, un vecteur d'intégration

« **U**n directeur des sports est globalement au courant des problèmes qui se posent sur son territoire, mais c'est autre chose d'avoir les mains dans le cambouis... » Evelyne Beccia parle en (double) connaissance de cause : elle est à la fois directrice des sports de la ville de Vaulx-en-Velin et présidente de l'ASULV (*), club de handball féminin de haut niveau (D2) fortement impliqué dans l'insertion sociale des enfants et des jeunes. « Je suis directrice des sports de Vaulx-en-Velin depuis 1982 mais, lorsque mon club s'est installé dans la commune, en 1990, j'ai eu l'impression d'arriver sur une autre planète. Nous avons donc mis immédiatement en place des projets pour faire jouer les jeunes filles et, chaque fois que l'occasion s'est présentée, nous avons opté pour le recrutement d'éducateurs à temps plein, dédiés au développement de la pratique

tous azimuts. » Ils sont trois aujourd'hui, ce qui représente un coût important, alors que les dispositifs emploi ville ou emploi jeune n'existent plus. « Mais ils sont considérés comme outils d'intervention sociale », précise Evelyne Beccia. Ils sont chargés d'animer, dans les écoles, des cycles pédagogiques (CE2-CM1), des études handball après les cours et des ateliers. Ils encadrent aussi des classes à horaires aménagés au collège ainsi que des classes à option sportive handball au lycée. Sans compter les activités pendant les vacances. « En multipliant les possibilités, on fidélise les enfants, constate Evelyne Beccia. Une centaine de jeunes filles issues des zones urbaines sensibles sont aujourd'hui licenciées de notre club ! »

(*) Association sportive universitaire Lyon-Vaulx-en-Velin. Evelyne Beccia est également vice-présidente de la Fédération française de handball.

d'expérimentations réelles. A terme, nous allons pouvoir faire des propositions concrètes aux collectivités, les accompagner dans la mise en place d'une politique nouvelle dans les quartiers, à des fins sociales, avec une prise en charge innovante des publics. »

Seul bémol, peut-être, à apporter à ce test grandeur nature des politiques publiques éducatives sportives à l'échelle communale ou intercommunale : l'absence des plus grandes villes ou agglomérations. De quoi poser un problème de légitimité des résultats ? « A vrai dire,

elles pensent, sans doute à tort, avoir déjà fait le tour de la question, dit un observateur. Souhaitons qu'elles tirent tout de même partie de nos travaux ! »

Laurent Bigot

(1) A l'occasion de la remise des « Trophées des collectivités » de l'Apels, au Sénat.
(2) Observatoire national des zones urbaines sensibles.



FICHES CONSEIL DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION PAR LE SPORT



COMMUNICATION

Des manifestations pour mobiliser et valoriser les acteurs associatifs

Depuis 1997, l'association Drop de Béton développe un large panel d'actions d'éducation par le sport. L'objectif principal du projet est d'« utiliser le rugby pour que les jeunes acquièrent progressivement des comportements adaptés à la vie en société ». Ainsi, les dirigeants, bénévoles et salariés ont su progressivement intégrer dans leur démarche éducative et dans leur projet associatif, la mise en place de différentes manifestations. Ces dernières ont un caractère à la fois ludique et collectif, festif et éducatif. L'objectif des dirigeants, au travers de l'événement est de démontrer l'intérêt social du rugby.

Des tournois en fin de cycle

L'association Drop de Béton, met en place tout au long de l'année des cycles d'animation dans différentes institutions éducatives. Des salariés interviennent dans des écoles, dans des Maisons de Quartier ou encore dans des Maisons de la Jeunesse et de la Culture. La démarche éducative s'inscrit sur un temps long, une période propice à l'apprentissage de règles de vie.

Les cycles se structurent de la façon suivante :

Temps 1 - Les éducateurs interviennent auprès des jeunes dans le cadre d'un cycle comportant 6 séances ludiques. Après la signature de la « Charte du Joueur », un travail d'appropriation progressive des règles de vie est engagé.

Temps 2 - Une rencontre sportive entre 2 ou 3



équipes de quartiers est organisée en fin de cycle dans les meilleures conditions, pour un premier échange entre jeunes. Cette étape leur permet de se confronter sur le terrain et créer entre eux une proximité relationnelle.

Temps 3 - Une grande manifestation vient ponctuer le travail de l'année, comme par exemple, le « Tournoi Inter Quartier », où filles et garçons ayant participé aux cycles d'apprentissage, « s'affrontent » le temps d'une journée.

Le sens que prend l'événement dans le projet global de l'association doit être positif et rester en connexion avec les finalités du projet éducatif. Un événement doit donc faire partie d'un projet global pour avoir un réel impact éducatif. Inversement, un travail long d'accompagnement perd de son impact s'il est amputé d'un événement ou d'un temps fort, car, il mobilise et tient en haleine les encadrants mais aussi les jeunes et leurs familles et permet une projection dans l'avenir. C'est une force attractive : « le tournoi apparaît comme une récompense » pour le public accueilli mais aussi pour l'ensemble des acteurs engagés dans le projet associatif (salariés, bénévoles, partenaires, etc.). Il représente également pour les éducateurs un temps d'évaluation de l'impact éducatif du rugby en termes de pratiques sportives et de comportements au sein du collectif. Comme le dit, Jean-Claude Lacassagne : « Il ne faut pas faire des événements pour faire de l'événementiel ».

Points Clés

- Travailler la communication avec les partenaires impliqués
- Nouer des partenariats axés sur la communication (avec des médias locaux et nationaux, des institutions privés et publics, des entreprises, etc.)



Une manifestation itinérante

Depuis 5 ans, l'association propose une manifestation itinérante « LA TOURNÉE DE RUGBY À LA PLAGE » sur la période estivale. A l'échelle régionale, cette action s'inscrit dans le projet d'insertion par le rugby et a pour objectifs de « rassembler les publics autour d'une activité qui véhicule des valeurs fortes : diversité, dignité, éthique, respect, engagement, plaisir, ténacité, tolérance...; de rendre un lieu de vacances accessible aux jeunes des quartiers et de faire découvrir, initier et promouvoir la pratique et les valeurs du rugby* ». Durant une journée, des ateliers ludiques sont proposés : structures gonflables, tournois de rugby flag (sans contact), ateliers pour les tous petits, animation de sensibilisation au respect de l'environnement avec des partenaires spécialisés. Si cette manifestation a su se pérenniser et s'étendre, c'est grâce à la réalisation d'« un énorme travail de communication », alerte le président. En effet, en 2008, une vingtaine de journées d'animation ont été proposées sur 15 plages différentes. À chaque déplacement, il a fallu préparer, installer puis démonter une logistique lourde, et organiser une communication institutionnelle et de proximité.

Un partage de la communication avec les partenaires éducatifs

L'association veut que la communication sur l'événement soit concertée entre les différents

partenaires. « C'est un projet partagé. Nous partageons aussi la communication », explique Jean-Claude Lacassagne. Pour les tournois inter-quartiers et inter-écoles, le principe est que chaque partenaire éducatif informe les familles, les proches, les amis selon leurs propres logiques de diffusion. Des affiches peuvent être réalisées au sein de chaque institution : « On veut que nos partenaires s'approprient l'événement et donc la communication ». La communication devient ici un relais de la gestion partenariale. L'association Drop de Béton s'occupe, quant à elle, davantage de la communication institutionnelle et des relations presse.

Un partenariat média pour mieux communiquer

Il est parfois difficile de communiquer sur l'impact des actions d'éducation et d'insertion par le sport à un large public. Pour répondre à cette problématique, Drop de Béton a monté un partenariat média avec la presse écrite : « Nous avons proposé à Midi Olympique d'être un partenaire car c'est un journal qui a une proximité avec le rugby ». Une convention de partenariat avec le journal a été constituée après une phase de négociation, où l'engagement de chaque acteur y est détaillé. D'une part, l'association s'engage à apposer le logo du partenaire sur ses supports de communication et à distribuer des journaux lors de la tournée des plages. D'autre part, le média partenaire couvre la manifestation sur une large période (avant, pendant et après le jour J). Les journalistes, alors présents sur l'événement, peuvent s'imprégner du travail engagé par les bénévoles et les salariés, et rencontrent les jeunes et leurs familles. Ainsi, l'association peut bénéficier d'une qualité de diffusion et d'une valorisation de ses actions auprès d'un large public.

* Voir la présentation complète de l'action « LA TOURNÉE DE RUGBY À LA PLAGE » sur le Site Internet de l'association : www.drop-de-beton.com

LE SPORT DANS LES QUARTIERS: DE L'ÉTHIQUE À LA PRATIQUE



Le développement récent d'organisations socio-sportives est l'occasion de réinterroger les questions d'éthique.

ces innovations, matérialisées entre autres par la création du Brevet d'État « Sport pour tous » (1985), les équipements sportifs de proximité (1991-1993), la ligne budgétaire « Accès au sport du contrat-ville » (1988-2007) ou encore les dispositifs d'emplois aidés (1997 à nos jours), que l'éthique sportive intègre les dispositifs normatifs de l'État. Progressivement, suite à la décentralisation, les collectivités locales et territoriales vont emboîter le pas en soutenant ces opérations socio-éducatives par contractualisation avec l'État et par conventionnement avec les clubs et associations locales (Gasparini, Knobé, 1997, Vieille-Marchiset, 2010).

Une nouvelle forme de professionnalisation

Depuis le milieu des années 1990, ces acteurs de terrain, d'abord militants bénévoles, s'insèrent dans un processus de professionnalisation singulier, bénéficiant des aides directes et indirectes des pouvoirs publics. Le plus souvent ouvriers, employés de service ou chômeurs, ils transforment leur capital sportif et militant en compétences professionnelles monnayables dans l'espace local, leur engagement associatif permettant des bifurcations professionnelles dans le champ de l'intégration sociale par le sport. Bénéficiant des emplois aidés, notamment des emplois jeunes dès 1997, ces sportifs, le plus souvent des hommes issus de l'immigration maghrébine ou subsaharienne reconnus sur le quartier, sont massivement embauchés dans les associations sportives. Les itinéraires sociaux et sportifs analysés dans les agglomérations

Dans les années 1980, suite aux émeutes urbaines dans l'agglomération lyonnaise, une prise de conscience majeure du mal-être des banlieues est largement intériorisée par les médias, les acteurs politiques et les habitants de ces quartiers progressivement relégués. Certains passionnés de sport, de football et de sports de combat notamment, vont lancer des initiatives nouvelles créant des associations sportives de quartier afin de répondre au désœuvrement des jeunes dans une optique de pacification et parfois d'éducation. S'appuyant sur leur propre itinéraire, ils ouvrent des écoles de football, de boxe et de judo à destination, le plus souvent, des jeunes garçons issus de l'immigration maghrébine. Ces associations locales, dirigées par des personnages charismatiques, connus sur les territoires pour leur engagement et leurs résultats sportifs, vont trouver un soutien

de poids auprès des services de la Jeunesse et des Sports en quête de renouvellement et de reconnaissance. Dégrevées de la gestion de l'éducation physique et sportive, ces structures déconcentrées de l'État trouvent dans ces initiatives un relais local pour les politiques socio-sportives en gestation. Les acteurs sportifs vont y voir une optique éducative intéressante, ceux de la jeunesse vont découvrir un outil complémentaire aux activités socioculturelles (Koebel, 2010). Convaincus des vertus intégratrices du sport, ils élaborent des nouveaux modes d'action publique, basés sur la construction de nouveaux espaces, la mise en place de formations sportives et la construction de dispositifs dits socio-sportifs. Dès lors, c'est bien par la rencontre entre des dynamiques institutionnelles et des logiques d'acteurs locaux que les pratiques socio-éducatives vont émerger dans les quartiers populaires. C'est par l'intermédiaire de

Sur www.revue-eps.com

en complément à ce dossier,
retrouvez l'ensemble des références
bibliographiques citées.

bisontines, belfortaines et strasbourgeoises convergent vers ces profils-types recrutés en référence à leur capital corpo-sportif et leurs compétences relationnelles. En clair, la corpulence, les résultats sportifs et la connaissance des jeunes du quartier priment largement sur les compétences pédagogiques ou relationnelles. Ici l'éthique sportive, pourtant mise en avant dans les discours, reste bien secondaire dans les faits. Dès lors, face à la difficulté des situations rencontrées, ces animateurs socio-sportifs bricolent une forme de « sagesse pratique » faite d'écoute et de fermeté. Souvent amenés à valoriser une socialisation par identification aux parcours exemplaires, ils s'appuient sur une éthique sportive idéalisée, parfois mise à mal par les excès largement médiatisés des champions sportifs issus des banlieues. Les débordements de toutes sortes (crachats, coups de tête, tricheries...) font vaciller le modèle à imiter. Les éducateurs socio-sportifs puisent alors dans leur vécu des modes de relations adaptés aux comportements des jeunes souvent agressifs, directs et valorisant la rouspaderie et la force dans les rapports à autrui.

Entre ethos de rue et éthique du sport

De nombreux sociologues (Boltanski, 1971, Bourdieu, 1977, Berthelot, 1983) ont montré les différences entre la culture somatique des classes populaires et celle des « classes bourgeoises ». En tant que véhicule des « habitus », le corps est l'outil de transmission des dispositions sociales et des goûts et l'ordre social s'inscrit dans les corps. En milieu populaire, prévaut généralement la représentation d'un « corps-outil » (Loux, 1983) corrélative d'un rapport instrumental à l'organisme. S'y rattache le primat du « corps laborieux » sur le « corps gratifié » (Schwartz, 1991). Depuis les années 1980, la vie quotidienne des « jeunes des cités » se caractérise par l'intensification des

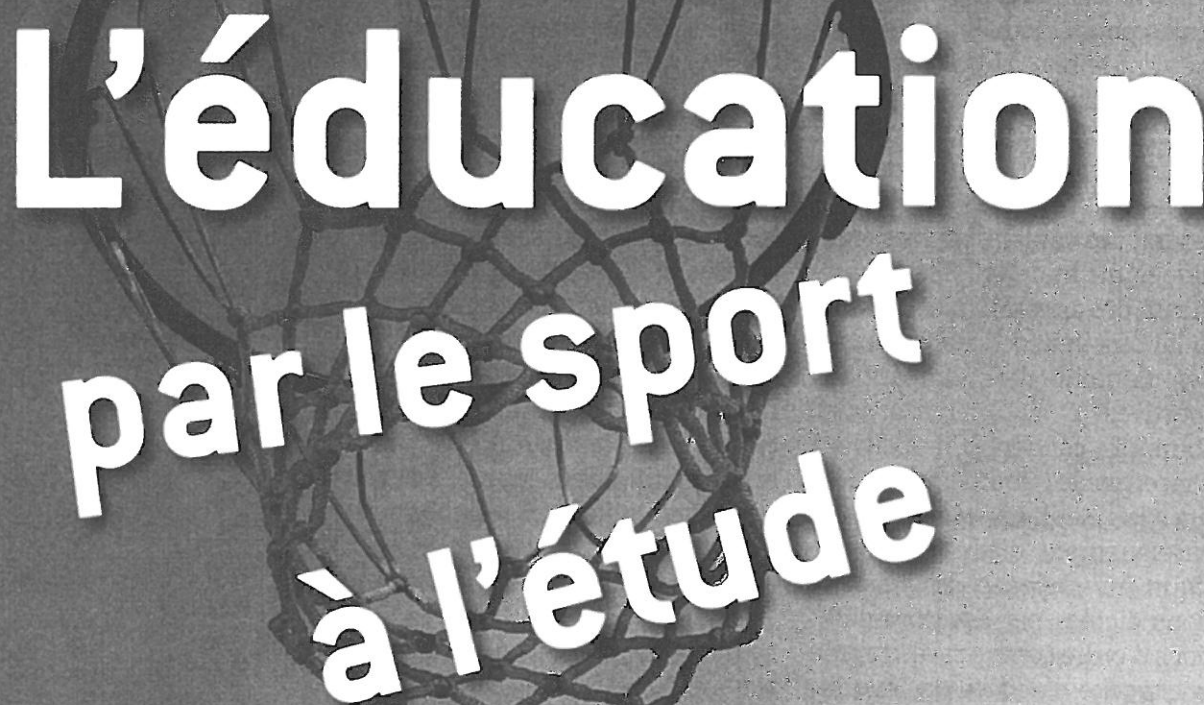
rivalités pour le contrôle des ressources locales qui se sont raréfiées et le développement de micro-sociétés emboîtées (équipes, bandes et classes d'âge, principalement). D'après Sauvadet (2006), cette situation permet l'accumulation d'un capital spécifique aux banlieues que l'auteur a baptisé « capital guerrier ». Ne se réduisant pas aux seules aptitudes mobilisables dans des situations violentes, ce capital est également formé par des ressources relationnelles telles que la création et l'entretien d'un réseau ou la maîtrise de la « tchatche ». Convertie dans le combat sportif, le match de foot ou de basket, cette ressource permet au jeune d'être « agressif » et respecté dans le jeu tout en respectant le code sportif.

Dans ces quartiers de relégation, le corps est aussi le vecteur par lequel se construit une identité figurée. Duret (1996) a montré que si l'engagement corporel des classes populaires se dévalue à mesure que croît le niveau d'instruction et de diplôme, des « espaces de jeu » célébrant la force subsistent cependant, notamment dans les cités. Dans les banlieues, nombre de jeunes adolescents valorisent le corps musclé et sportif car il constitue un « capital ». Les valeurs de virilité sont au principe de l'estime de soi et de la reconnaissance des autres. Quand des footballeurs, boxeurs ou athlètes de haut niveau issus des banlieues avouent que le sport était la « chance de leur vie », ils évoquent autant un aiguilleur détournant des voies de la délinquance et des combats de rue qu'un formidable ascenseur social. Le recours au corps et à la force physique en milieu populaire est d'autant plus sacralisé qu'il constitue souvent (et surtout pour les garçons) l'ultime ressource qui puisse être mise en avant pour se définir socialement (Willis, 1978). Le corps, pour les classes populaires, représente souvent la première des richesses et le premier réservoir de forces. « *Il est outil de travail et principe d'affirmation de soi* » (Schwartz, 1990). Pour les hommes, la rapidité des bagarres

et la fréquence des coups découlent d'un état où la démonstration de force est encore la meilleure arme pour l'emporter dans un conflit. L'exemple du « coup de boule » de Zidane donné à l'italien Materazzi en finale de la Coupe du monde 2006 est assez significatif : rappelant le « code de l'honneur », ce geste fait immédiatement penser à certains « jeunes des quartiers » qui, lorsqu'on leur manque de « respect », n'hésitent pas à recourir à la force. Pour sauver son honneur, il faut se faire justice. Qu'il le veuille ou non, Zidane a fait passer un message : un homme insulté n'attend pas. Il faut frapper sinon l'absence de réaction justifie, dans cette logique, la domination (Duret, 2008). Cet ethos de l'honneur dépasse les murs des stades et renvoie à des valeurs inculquées durant la socialisation. Avec le « coup de boule », l'icône des stades est redevenue un transfige de classe issu de l'immigration et rattrapé par sa condition initiale.

Dubet (1987) avait déjà remarqué la récurrence du thème de la « force » dans les discours des jeunes « galériens » de banlieues. Seulement, il analysait la force comme une composante de la « rage », c'est-à-dire essentiellement comme un signe d'anomie et de désorganisation sociale et non pas comme un trait culturel spécifique. Cet attrait pour la puissance physique se retrouve aussi bien dans le style des consommations culturelles adolescentes (goût prononcé pour les personnages et héros à la force extraordinaire dans les jeux vidéo, à la télévision, dans les bandes dessinées) que dans l'orientation du choix des pratiques sportives (musculature, sports de combat, sports collectifs « virils »). Pociello l'avait déjà montré en 1981 : la force est l'une des quatre grandes catégories autour desquelles se structure l'espace des choix sportifs. ■

William Gasparini,
Gilles Vieille Marchiset,
Équipe de recherche « Sciences
sociales du sport » (EA 1342),
Université de Strasbourg.



L'éducation par le sport à l'étude

L'éducation par le sport est l'objet de discours et d'actions tous azimuts. Mais rares sont les expériences qui font l'objet d'évaluations sérieuses. Des études inédites sur les clubs sportifs en ZUS se proposent de détecter les facteurs clés du succès.

L'ESSENTIEL

Après une « recherche-action », conduite entre 2007 et 2010 et qui vient de révéler ses conclusions, l'Agence pour l'éducation par le sport et le Comité interministériel des villes ont lancé début février un second projet appelé « expérimentation ». Avec un objectif constant : tester et mettre au point de nouvelles politiques publiques maîtrisées d'éducation par le sport dans les zones urbaines sensibles. Seul bémol : aucune grande ville ou agglomération n'a souhaité tenter l'expérience.

« **L'**éducation par le sport au cœur de la politique de la ville », tel était le thème de la conférence organisée le 3 février dernier, au Sénat, par l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels) et le Comité interministériel des villes (CIV). Des partenaires devenus indissociables pour observer, expérimenter et innover en matière de politiques sportives éducatives « sur les territoires prioritaires en France ». C'est d'ailleurs à cette occasion

qu'ont été livrées les conclusions d'une instructive « recherche-action », conduite de 2007 à 2010, et qu'a été lancée une prometteuse « expérimentation », appelée à durer jusqu'en 2013¹. Car « des voies scientifiques nuancent voire contredisent l'idée que le sport, et le club sportif en particulier, porterait des vertus éducatives et intégratrices par essence », précisait l'Apels en préambule. La « recherche-action » conduite dans vingt-quatre clubs issus de douze ZUS françaises n'a-t-elle

pas questionné – voire remis en cause – le sens de l'action associative sur les territoires prioritaires ?

Le sociologue Gilles Vieille-Marchiset, responsable scientifique de cette première enquête inédite (« Les clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles : des lieux d'éducation et d'insertion ? ») fait d'ailleurs un constat peu conventionnel à l'issue de son travail. Il observe notamment, avant de faire part des « ressorts des innovations sociales dans les clubs sportifs en zones urbaines sensibles » (le sous-titre du rapport final) : « Pour un club sportif, il ne suffit pas d'être présent dans un quartier pour toucher les populations cibles de ce quartier. Encore faut-il faire l'effort de l'innovation sociale. Dans le cas contraire, on organise une activité hors-sol ! »

Des résultats surprenants

C'est ce qui a pu être constaté, ça et là dans certains des clubs de ZUS étudiés. Concrètement, afin de mieux connaître les modes d'organisation des clubs sportifs de banlieue et d'explorer leurs réponses aux difficultés des quartiers prioritaires, « on leur a confié, après diagnostic, une mission sociosportive nouvelle, comme du soutien scolaire, un partenariat avec une école, une action d'éducation à la santé, etc., puis noté les conditions de la réussite de ces innovations sociales », raconte Gilles Vieille-Marchiset. Et les résultats se sont révélés pour le moins contrastés. Peut-être davantage qu'on ne l'attendait, confortant les experts dans leur volonté de poursuivre vers une véritable expérimentation à l'échelle des collectivités cette fois. Selon l'Apels, il faut « construire avec les acteurs locaux une politique locale d'éducation par le sport pertinente et pérenne ».

« Cette seconde phase de recherche est une chance, assure Jean-Philippe Acensi, le délégué général de

l'Apels. Car, à l'issue, nous allons pouvoir faire des propositions concrètes aux collectivités, les accompagner dans la mise en place d'une politique nouvelle dans les quartiers, à des fins sociales, avec une prise en charge des publics innovante. »

Message bien reçu à Calais. Là, Guillaume Duchateau, universitaire et chargé de mission « éducation par le sport » pour la ville, a hâte de bénéficier de ce fameux « retour sur expérimentation », dans une ville qui met l'accent comme jamais sur le terrain éducatif sportif : « Depuis dix-huit mois, nous mettons en place une offre pour les jeunes de trois quartiers prioritaires. Nous avons commencé avec des vacataires, puis, à la faveur d'un contrat urbain de cohésion sociale, nous avons recruté quatre éducateurs dédiés ! » Cela tout en impliquant les clubs locaux, y compris sur des pratiques non licenciées... L'attente de la ville, particulièrement volontariste ? « Un soutien technique, de l'ingénierie et une éva-

luation de nos pratiques, même si ce dernier volet fait parfois peur... »

Quantitatif... et qualitatif

Autre collectivité membre de la dizaine de villes candidates à l'expérimentation lancée par l'Apels : Aubervilliers. Martial Byl, son directeur du pôle jeunesse et sport, confie lui aussi à quel point il est « intéressant pour (sa) collectivité de prendre du recul, de se poser pour évaluer la politique sportive menée depuis X années avec une cinquantaine de clubs, des centaines de bénévoles ». Et de commencer à s'interroger à haute voix : « Les jeunes de nos quartiers sensibles bénéficient-ils réellement de nos actions sportives à vocation éducative et sociale ? Nous avons des chiffres, du quantitatif, mais qu'en est-il du qualitatif ? »

Une question que se pose indirectement Nicolas Verdon, directeur de la jeunesse à Rochefort, autre ville impliquée dans l'expérimentation qui démarre : « Nous ●●●

« Recherche-action » et « expérimentation »

L'Agence pour l'éducation par le sport (Apels) a lancé début février une seconde phase d'étude nationale des dispositifs d'éducation par le sport dans les quartiers populaires. Cela toujours grâce à des financements émanant des collectivités et, surtout, du Comité interministériel des villes (CIV), commanditaire.

• 2007-2010 : la recherche-action

Dans six régions françaises (Ile-de-France, Nord, Alsace, Rhône-Alpes, Provence, Franche-Comté), vingt-quatre clubs (football, athlétisme, handball, basket-ball, judo, boxe, danse, patinage) de douze zones urbaines sensibles ont permis l'observation des organisations et des initiatives sociosportives mises en place pour répondre aux difficultés des quartiers prioritaires. L'équipe de recherche a remis ses conclusions au CIV en janvier dernier, dans un document intitulé : « Les clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles : des lieux d'éducation et d'insertion ? » Elle indique cinq pistes récurrentes dans les projets qui fonctionnent : la mise à distance de l'idéologie sportive (sport éducateur par

nature), la reconnaissance des acteurs et de la structure, la prise en compte des usagers comme personnes à part entière (pas seulement comme sportifs), des pilotes ou personnes ressources à l'aise dans plusieurs univers sociaux (sport et école, sport et entreprise, etc.) et, enfin, l'insertion de la structure sportive dans un réseau socioterritorial propice.

• 2011-2013 : l'expérimentation

Angoulême [16], Aubervilliers [93], Bezons [93], Calais [62], Courcouronnes [91], Gennevilliers [92], Laxou [54], Rochefort [17], Sevrans [93] font partie de la dizaine de villes volontaires (sélectionnées après appel à projet) pour l'expérimentation nationale intitulée : « Pour une politique d'éducation par le sport dans les quartiers populaires ». Une expérimentation lancée le 3 février dernier, avec pour objectif la mise au point de nouvelles politiques publiques maîtrisées dans les zones urbaines sensibles, visant à éduquer par le sport. Cela va de la conception à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre.
Source : Apels

... travaillons depuis 2001 sur un projet éducatif local qui comprend – tout particulièrement dans sa dernière version (2007-2012) – un axe spécifique dédié à l'éducation par le sport... Ce projet de l'Apels nous a donné envie de bénéficier d'une expertise extérieure. » Rochefort investit pour cela 15 000 euros au cours de chacune des trois années de l'expérimentation. « C'est un véritable investissement, poursuit Nicolas Verdon. Mais nous souhaitons aller au bout de notre démarche, jusqu'à l'évaluation. Car il s'agit d'une politique majeure pour notre ville et ses quartiers Zus notamment. »

Cette motivation, bien des collectivités n'en ont pas fait

preuve. À commencer par les plus grandes villes et agglomérations, pourtant très exposées à ces thématiques éducatives et sportives. C'est un bémol important à apporter à l'expérimentation que lance l'Apels, ce test grandeur nature des politiques publiques éducatives sportives. « À vrai dire, elles pensent, sans doute à tort, avoir déjà fait le tour de la question, dit un observateur. Souhaitons qu'elles tirent tout de même partie de nos travaux ! »

1. Des travaux conduits par l'Agence pour l'éducation par le sport, mais commandités et financés par le Comité interministériel des villes (à hauteur de 90 000 euros la première année pour l'expérimentation par exemple) et les collectivités partenaires.
2. Observatoire national des zones urbaines sensibles.

ILS ONT DIT...



Jean-Philippe Acensi, délégué général de l'Agence pour l'éducation par le sport

Nous allons faire des propositions concrètes aux collectivités, les accompagner dans la mise en place d'une politique nouvelle dans les quartiers.



Guillaume Duchateau, chargé de mission « éducation par le sport » à Calais

Nous attendons de l'expérimentation en cours de l'ingénierie et une évaluation de nos pratiques, même si ce dernier volet fait parfois peur...

AVIS D'EXPERT



Gilles Vieille-Marchiset, enseignant-chercheur à l'UFR-Staps de l'université de Franche-Comté, membre du Laboratoire de sociologie et d'anthropologie (Lasa)

Accompagner les clubs innovants

« Les collectivités accompagnent déjà de nombreux clubs amenés à intervenir dans les quartiers sensibles, mais pas toujours ceux qui sont socialement les plus innovants. D'ailleurs, il ne faut pas non plus que leur trop forte emprise entrave l'action associative au risque de tuer l'innovation dans l'œuf. Et lorsqu'elles mettent en place des critères socio-éducatifs pour accorder des subventions, elles sont confrontées au risque de rupture avec les dirigeants des clubs concernés. Des solutions sont à trouver, par exemple en impliquant davantage les clubs dans le dialogue avec les services concernés au sein de la collectivité. L'innovation sociale est une culture qu'il faut savoir encourager. »



Coauteur, avec Jean-Philippe Acensi, de *Le sport ne sert pas qu'à faire des champions !* Les Carnets de l'Info, 205 pages, 17 euros.

”

L'éducation par le sport, dans les quartiers c'est pas gagné

Sur la foi d'une étude menée dans les zones urbaines sensibles, les clubs peinent à jouer un rôle éducatif et intégrateur. Commentaire.

Les clubs situés dans les zones urbaines sensibles sont-ils des lieux d'intégration et d'éducation ? Pour l'Agence de l'éducation par le sport, qui organisait le 3 février au Sénat une conférence sur la contribution de l'éducation par le sport à la politique de la ville, c'est trop rarement le cas. Un constat appuyé sur une étude menée durant trois ans auprès de 24 clubs situés en zone urbaine sensible (ZUS), présentée à cette occasion par le sociologue Gilles Vieille-Marchiset.

L'étude classe les clubs étudiés en trois grandes familles. Premièrement, les clubs traditionnels qui proposent du sport dans un but strictement compétitif. Ce type de club est – hélas – le plus courant. Deuxièmement, les clubs militants qui proposent un accompagnement individualisé des jeunes et utilisent avant tout le sport comme un outil d'apprentissage de compétences sociales ou professionnelles : si la compétition est présente, elle n'est pas un mode de sélection. Troisièmement, les clubs-entreprises qui, bien qu'établis en centre-ville, s'implantent aussi dans les quartiers, considérés alors comme un réservoir de talents potentiels. La conclusion est sans appel : mis à part les clubs militants, nettement minoritaires, la démarche d'innovation sociale est très peu présente.

CINQ CONDITIONS

Au-delà de ce constat sévère, les auteurs de l'étude ont cherché à identifier cinq conditions qu'un club doit remplir pour s'inscrire vraiment dans une démarche d'éducation par le sport. Pour eux, la première est de « mettre à distance » l'idéologie sportive, celle du culte du champion, de la performance, et de la croyance dans les « vertus magiques » du sport en matière d'intégration. Deuxièmement, le club doit obtenir la « reconnaissance » du territoire et de ses habitants. Troisièmement, il doit également

prendre en compte les adhérents des clubs dans leur globalité, non pas comme de simples sportifs mais comme des personnes aux prises avec les problèmes sociaux, familiaux, scolaires ou identitaires souvent propres à ces quartiers. D'ailleurs, relève Gilles Vieille-Marchiset, les clubs échouent à toucher les enfants les plus en difficulté, et paradoxalement la plupart des clubs étudiés comptent de nombreux licenciés non issus des zones urbaines sensibles.

Quatrième point, les clubs doivent travailler avec des « acteurs de l'entre-deux », c'est-à-dire à même de mettre le monde du sport en relation avec l'école, les collectivités, les entreprises. Le cinquième point découle du précédent : les clubs ont tout à gagner à fonctionner par réseau en nouant des partenariats avec les collectivités territoriales ou d'autres associations.

Cette étude a le grand mérite de rappeler que le sport n'est pas éducatif en soi, et surtout auprès des publics issus des territoires prioritaires, qui nécessitent un accompagnement et un suivi à moyen ou long terme. Elle souligne aussi que « l'outil sport » souffre encore aujourd'hui d'un manque de reconnaissance auprès des acteurs de la politique ou du monde socioculturel. Enfin, elle martèle qu'inscrire une démarche d'insertion ou d'éducation par le sport en direction d'un public en difficulté nécessite la mise en place d'une dynamique de réseau importante. Or cela fait appel à une compétence ou une disponibilité que les bénévoles d'un club n'ont pas forcément.

QUELQUES RÉSERVES

Pour autant, au-delà de la justesse des constats dressés à partir des clubs étudiés, on ne peut s'empêcher de formuler quelques réserves relatives à l'insuffisante représentativité de ceux-ci. En effet, comment vouloir refléter l'ensemble de la pratique sportive au sein des quartiers prioritaires lorsque l'échantillon retenu ne prend en compte ni les clubs multisports, ni les Maisons de quartiers ou les centres sociaux utilisant le sport sans l'appui des clubs, ni les activités sportives comme les crêneaux de futsal ou de fitness qui sont directement gérés par une municipalité ?

De même, les fédérations sportives n'apparaissent pas dans cette étude, mis à part pour signifier qu'elles ne s'investissent pas dans l'accompagnement des clubs. Or le mouvement sportif ne peut être présenté comme une entité homogène à vocation uniquement compétitive ! D'autres fédérations, comme l'Ufolep ou la FSGT, poursuivent d'autres objectifs, et le fait d'appartenir ou non à une fédération affiliée influe considérablement sur le projet du club. En outre, en choisissant de faire abstraction des fédérations sportives et de leurs comités départementaux ou régionaux, l'étude fait volontairement l'impasse sur un ensemble de dispositifs d'accompagnement des « innovations sociales » dans les domaines de l'éducation et de l'insertion par le sport. Pourtant, il s'agit bien là des « acteurs de l'entre-deux » salués par Gilles Vieille-Marchiset. ● **ADIL EL OUADEHE**

Lire aussi sur www.laligue.org le dossier « Le sport peut-il tenir ses promesses sociales ? » (page d'accueil, onglet « dossiers précédents »).

UNE ÉTUDE MENÉE AUPRÈS DE 24 CLUBS

L'étude commentée par l'Agence de l'éducation par le sport a été menée en partenariat avec le Comité interministériel des villes (CIV), également coorganisateur de la conférence au Sénat. Elle a été conduite de 2007 à 2010 dans 6 régions (Alsace, Franche-Comté, Île de France, Nord, Provence, Rhône-Alpes) et 12 ZUS auprès de 24 clubs (athlétisme, basket, boxe, danse, football, handball, judo, patinage). Cette étude sera prolongée par une expérimentation menée de 2011 à 2013 auprès d'une dizaine de villes volontaires (dont Angoulême, Aubervilliers, Bezons, Calais, Courcouronnes, Gennevilliers, Laxou, Rochefort et Sevran). Objectif affiché : mettre au point de « nouvelles politiques publiques maîtrisées » visant à éduquer par le sport. ●

RECHERCHE ACTION

Les clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles : des lieux d'intégration et d'éducation ?

Les ressorts des innovations sociales dans les clubs sportifs
dans les zones urbaines sensibles : approches systémique et critique

Tome 1



Sept propositions de développement des clubs sportifs dans les zones urbaines sensibles

- 1- Repérer précisément les initiatives associatives sportives dans les zones urbaines sensibles : créer un répertoire évolutif des clubs sportifs sur les territoires prioritaires.
- 2- Transformer les relations contractuelles basées sur des dispositifs et des dossiers par des liens concrets et réguliers entre les acteurs de la Politique de la Ville, des collectivités et des associations locales.
- 3- Favoriser les mises en réseau locales et nationales en s'appuyant sur des référents locaux institutionnels et/ou associatifs.
- 4- Proposer des temps de réflexion et de rencontre entre associations sportives sur les territoires prioritaires, au niveau interrégional et national.
- 5- Valoriser les acteurs innovants par des récompenses régionales, interrégionales et nationales : vers un **trophée des acteurs de l'innovation sociale dans le sport**.
- 6- Proposer des soutiens techniques et financiers ciblés à destination des associations sportives innovantes, autrement dit intégrant les cinq dimensions exposées précédemment
- 7- Construire et éditer un **guide de l'innovation sociale dans les clubs sportifs** comme base des liens à créer entre les acteurs impliqués dans l'éducation et la solidarité par le sport dans les zones urbaines sensibles.

DOSSIER Laurent Bigot • lbigot@netcourrier.com

**Insertion
professionnelle :**

le sport espoir des quartiers

L'ESSENTIEL

L'Agence pour l'éducation par le sport organisait, le 9 novembre dernier, une conférence intitulée « Sport et insertion professionnelle des jeunes des quartiers ». À cette occasion, de nombreux représentants d'associations, de collectivités et d'entreprises y ont décrit des outils d'insertion novateurs qui tirent avantageusement partie de l'outil sportif. Une piste d'avenir.

Le sport est passé d'une logique de loisir à une logique d'insertion professionnelle par le sport. Aujourd'hui, on parle même d'insertion professionnelle autour du sport.

Dans les quartiers comme ailleurs, le sport outil d'éducation et d'insertion sociale, on connaît. Mais les structures qui associent concrètement sport et insertion professionnelle... beaucoup demandent à voir ! Créées sur l'initiative de collectivités, d'institutions, de fondations, d'associations, sans oublier les entreprises, ces initiatives d'un nouveau genre semblent pourtant offrir de belles perspectives aux jeunes des quartiers. Au point que l'Agence pour l'éducation par le sport leur a consacré en novembre un colloque entier. « Nous en sommes encore aux prémices et aux premières expérimentations, concède le sociologue Gilles Vieille-Marchiset, président du comité scientifique et technique de l'Apels. Mais il s'agit certainement d'une piste importante à modéliser puis à diffuser à l'avenir... »

Et d'esquisser une définition de ces nouveaux liens entre sport et insertion professionnelle : « Depuis les années soixante-dix, à la faveur des crises économiques successives, nous sommes passés d'une logique de loisir à une logique d'insertion professionnelle « dans » le sport, avec des emplois aidés dans les domaines de l'animation ou de l'entraînement sportif. Puis est venu le temps de l'insertion « par » le sport, grâce à des acquis sportifs transposables à la vie professionnelle. Cette fois, nous en sommes à l'insertion professionnelle « autour » du sport, qui se dote de passerelles vers le monde de l'entreprise et les réseaux économiques. »

Résultats prometteurs

Sur le terrain, Saïd Rezeg fait partie de ceux qui promeuvent le sport comme outil d'insertion professionnelle. Président de l'association Esprit Sportif (102 licenciés), en ZUS, dans le quartier de Beauval, à Meaux, il en a progressivement modifié l'objet : « Conseiller à Pôle Emploi et consultant en bilan de compétences, je croisais dans ma vie professionnelle les mêmes jeunes qui pratiquaient la boxe anglaise et le karaté dans mon association. Avec un collègue de Pôle Emploi, j'ai donc créé une cellule socioprofessionnelle ouverte chaque mardi soir, de 19 h 30 à 21 h 30 aux membres du club... et aux autres. » Telle une antenne de Pôle Emploi, organisme avec lequel une convention a été passée, Esprit Sportif assure le suivi de chacun pendant trois mois (43 personnes en 2009) et

ILS ONT DIT

Avec l'outil sport, nous voulions améliorer l'employabilité et nous avons conduit les jeunes à l'emploi !



Philippe Salles, délégué général de la Fondation du Sport

Pour moi, le sport est intéressant en tant que processus cognitif ; sa pratique est un catalyseur d'expériences de vie



David Robert, fondateur de l'association Synergie Sport

Une cellule socioprofessionnelle ouverte au sein d'un club sportif permet de casser les préjugés et de restaurer le dialogue

Saïd Rezeg, président de l'association Esprit Sportif, à Meaux

affiche de prometteurs résultats : « 48 % de sorties positives vers des formations, de l'intérim, des CDD ou même des CDI ! » En 2009, un nouveau dispositif a même vu le jour : un « petit déjeuner citoyen » entre habitants du quartier et entreprises, pour casser les préjugés et restaurer le dialogue.

Un exemple qui est loin d'être isolé. L'Apels, lors de son colloque, a ainsi exposé l'expérience de la ville de Lille, qui organise le parrainage de clubs sportifs par des entreprises régionales, histoire, là encore, de lever les obstacles sociaux à la recherche de stages ou d'emploi... Ou encore celle de l'association havraise Émergence qui revendique 400 emplois via son club omnisports d'insertion et de médiation et ses partenariats, notamment avec les Jeunes dirigeants d'entreprises. Cette dernière initiative pourrait d'ailleurs s'étendre, puisqu'elle est soutenue ●●●

L'insertion professionnelle des jeunes des quartiers en chiffres

À partir des enquêtes « Génération », conduites auprès de jeunes Français en 2004 (année de sortie de formation initiale pour entrer sur le marché du travail), puis en 2007, le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) a pu comparer les résultats obtenus auprès des 47 000 jeunes résidant en ZUS (zone urbaine sensible) à ceux des 297 000 jeunes résidant hors d'un quartier cible de la politique de la ville. Cela grâce à un partenariat avec le Comité interministériel des villes, qui a notamment permis le géocodage des données. Voici les résultats inédits de ce travail (publication envisagée en 2010) :

- 33 % de jeunes sans aucun diplôme (contre 14 %) ;
- 53 % des jeunes orientés vers l'enseignement professionnel après la 3^e (31 %) ;
- 11 % sortant d'une formation de l'enseignement secondaire par apprentissage (contre 19 %) ;
- 27 % de taux de chômage moyen (13 %) et 43 % pour les jeunes sans diplôme (32 %) ;
- 58 % des jeunes « en emploi » en EDI (68 %), 13 % en intérim (6 %) ;
- 14 % des jeunes « en emploi » à temps partiel contraint (8 %) ;
- 31 % en EDI au cours des trois premières années de vie active (46 %) ;
- 19 % éloignés de l'emploi au cours des trois premières années de vie active (9 %) ;
- 26 % des jeunes des quartiers estiment avoir été au moins une fois discriminés à l'embauche au cours des trois années passées sur le marché du travail (contre 12 %).

●●● par la Fondation du sport, soucieuse de produire des modèles duplicables et dont les riches mécènes (une quinzaine de grandes entreprises nationales) ont fait de l'insertion professionnelle un de leurs quatre axes prioritaires.

Clé du succès

Philippe Salles, délégué général de la Fondation du sport, salue cette « vitrine exceptionnelle » et fait un constat : « Que ce soit à travers notre soutien à Émergence ou via nos propres programmes, tel Rugby Emploi, qui propose à des jeunes sans diplômes suivis par les Missions locales le cadre d'insertion de clubs de haut niveau, nous voulions améliorer l'employabilité et, dans 60 à 80 % des cas, nous avons conduit les jeunes vers des emplois durables ! » Du coup, l'essaimage est à l'ordre du jour, y compris dans d'autres sports collectifs de ballon, de manière à ne pas exclure les jeunes femmes, dans des dispositifs où l'appétence sportive reste un prérequis. « Un accord-cadre est en cours, avec les ministères concernés et cinq fédérations, pour aboutir à un dispositif labellisé... »

La clé du succès de toutes ces initiatives ? Peut-être la fameuse ques-

tion du « transfert », bien connue des pros de l'éducation par le sport. Dans quelle mesure les jeunes impliqués dans une activité sportive dite « éducative » vont-ils transposer les valeurs apprises dans ce cadre vers le monde socioprofessionnel ? David Robert, éducateur sportif fondateur de l'association Synergie Sport, a sa réponse : « Le sport en lui-même n'améliore pas la situation des jeunes ; il est simplement utile en tant que processus cognitif car sa pratique est

un catalyseur d'expériences de vie. Mais ce qui s'avère déterminant, ensuite, c'est l'accompagnement des individus dans des lieux qui mêlent les domaines sportifs et professionnels. » Des espaces où des éducateurs également formés à l'insertion professionnelle encadrent les jeunes jusqu'au bout du processus : de l'entrée « sport » à la sortie « emploi ». Cette fois, c'est la question de la structuration des associations sportives de quartiers qui est en question.



Rencontre avec...



Gilles Vieille-Marchiset,

président du comité scientifique et technique de l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels), sociologue¹

Acquérir un capital social, clé de l'insertion

L'insertion professionnelle dans le sport n'est pas récente ; mais l'insertion professionnelle par le sport et même autour du sport est une vraie nouveauté. Car, dans ce dernier cas, le sport est un outil qui permet d'acquérir un capital social qui donne, ensuite, accès à l'emploi. On ne se contente plus de transmettre les valeurs du sport (respect, règles, etc.), mais on donne également l'occasion aux jeunes de tisser des « liens faibles » (réseau, carnet d'adresses, etc.), alors qu'ils ne disposent souvent que de « liens forts » (famille, communauté, etc.). Cela à condition d'adjoindre aux éducateurs sportifs des professionnels de l'insertion et de l'emploi, ce qui est surtout possible dans des entités sportives importantes et structurées. Quant à l'Apels, il lui faut travailler sur ces nouvelles pistes. Elle a d'ailleurs

formulé récemment cinq propositions :

- clarifier et élargir la définition de l'insertion professionnelle par le sport en insistant sur la mise en réseau et la mobilité des jeunes dans l'accès à des métiers variés ;
- rapprocher les acteurs du sport et de l'insertion professionnelle (missions locales, Pôle Emploi, etc.) ;
- mettre en place des outils d'information et de formation aux problématiques de l'insertion professionnelle par le sport ;
- organiser et valoriser les réseaux territorialisés d'entreprises investies dans l'aide à l'insertion professionnelle par le sport ;
- lancer des expérimentations territoriales.

1. Maître de conférences à l'université de Franche-Comté.

AU-DELÀ DU DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

« Sport » et « société », quels rapports ?

Si « faire équipe » est une expression courante dans le milieu sportif, l'injonction « faire société ! » est moins fréquente. Ce qui n'empêche pas d'essayer de faire dialoguer ces deux mots, « sport » et « société ».

À l'heure où la Ligue de l'enseignement propose à l'Ufolep et à son réseau de décliner dans leur domaine son manifeste « Faire société ! », il n'est pas inutile de rappeler les rapports qu'entretient le « sport » avec une « société » dont il est souvent considéré comme le reflet mais qu'il peut aussi parfois contribuer à rendre plus solidaire. C'est en tout cas la conception – l'utopie ? – qui guide les responsables de l'Ufolep, « secteur sportif » de la Ligue de l'enseignement.

Si l'on demandait de but en blanc à un licencié Ufolep quel sens il donne à l'expression « faire société », sans doute répondrait-il « s'associer avec d'autres pour pratiquer la discipline de son choix ». Dans un second

temps, il préciserait peut-être qu'il s'agit aussi d'être ouvert à tous et non de se réfugier dans l'entre-soi, et de contribuer à faire vivre cette « microsociété » en s'y investissant bénévolement. Et il conclurait probablement en relevant que, de par sa participation à la vie de la commune ou du territoire dont elle est issue, l'association sportive répond implicitement, naturellement, à cette invitation à « faire société ».

UNE SOCIÉTÉ « SPORTIVISÉE »

Mais l'injonction lancée sur le ton du défi par la Ligue de l'enseignement s'inscrit dans un contexte social bien plus large, celui d'une société française où les liens et les solidarités s'effilochent et se délitent, alors même que

le sport y occupe une place de plus en plus importante, que ce soit sur le plan social, économique, ou encore celui de l'idéologie et des médias.

Invité à disserter sur « sport et société », un étudiant en histoire ou en Staps commencerait par rappeler que le sport moderne est né dans l'Angleterre industrialisée avant d'essaimer sur le continent, tout en se structurant autour de clubs et d'instances pyramidales gérant chacune des disciplines progressivement codifiées. Initialement réservée à l'aristocratie puis à une élite bourgeoise, la pratique sportive s'est ensuite démocratisée et massifiée après la Seconde Guerre mondiale, mouvement auquel l'Ufolep a largement contribué en France.

« SOCIÉTÉS », « AMICALES » ET « ASSOCIATIONS »

On l'a oublié, mais avant que la loi de 1901 n'installe le vocable et l'idée d'« association », le petit monde des activités physiques vivait au rythme des « sociétés sportives », écloses par centaines durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Ces « sociétés » regroupant des amateurs de gymnastique, de tir, de course à pied et autres disciplines athlétiques se développèrent notamment sous l'égide de la Ligue de l'enseignement, elle-même fondée en 1866. Le terme de « société sportive » tomba ensuite en désuétude (en 1920, la Fédération française d'athlétisme naît ainsi des cendres de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques), sauf chez nos voisins suisses. Désormais, on ne parle plus de « société sportive » qu'au sens

de « société commerciale » pour la distinguer du club amateur dont généralement elle procède...

On rappellera également que les activités physiques se sont développées dans notre mouvement par le truchement des amicales laïques. Or non seulement celles-ci étaient souvent adossées à l'école publique, mais le sport n'était souvent que l'une des familles d'activités proposées au sein de l'amicale à côté du théâtre, du chant choral, de la danse, du cinéma, de la photo, etc. Dans ce dialogue entre « sections » d'une même amicale, « faire société » était peut-être plus naturel que ça ne l'est aujourd'hui dans une association se dédiant exclusivement à un seul sport, quel qu'il soit. ●



Philippe Brenot



Jeunes footballeurs de l'Usep. Paris 19^e.

Promouvoir le «sport pour tous» dans les années 1960 et 1970, n'était-ce pas déjà «faire société»? Puis, dans les années 1980, la part croissante prise par la télévision dans l'économie des grands sports professionnels a définitivement installé le sport dans le paysage culturel et social, jusqu'à ce qu'il devienne non seulement une pratique mais aussi un langage commun au plus grand nombre, dans une société doublement «sportivisée».

LE SPORT, UNE CONTRE-SOCIÉTÉ?

Ainsi, il y a désormais ceux qui pratiquent et ceux qui profitent du spectacle depuis les tribunes d'un stade et plus encore derrière leur poste de télévision. Ce sont parfois les mêmes, mais pas toujours. Pour les premiers, le sport constitue un facteur de bonne santé physique et mentale, si l'on excepte les excès liés au surentraînement. Pour les seconds, il fournit une symbolique qui joue sur l'identification, avec les dérives du hooliganisme et du supporterisme en ce qui concerne le football.

Interrogé sur ce même sujet de «sport et société», un étudiant en sociologie ne manquerait pas non plus de souligner que le sport aime à se considérer comme une contre-société où chacun laisse les habits de son appartenance sociale au vestiaire et où seule l'excellence physique et sportive distingue les meilleurs. Le

sport se veut également apolitique, neutre et pacificateur, selon des préceptes hérités de Pierre de Coubertin mais qui fournissent encore l'essentiel de la doctrine du mouvement olympique. Telle n'est évidemment pas la thèse des tenants de la Théorie critique du sport, d'inspiration marxiste, pour qui le sport est un moyen de gouvernement, de conditionnement idéologique, et un secteur d'accumulation de capital. Sans les rejoindre dans une critique aussi radicale, beaucoup relèvent que le sport spectacle à caractère marchand est devenu le reflet d'une société où la compétition est érigée en norme et où la multiplication des images et des retransmissions télévisées accompagne le déclin du débat démocratique. La République du football contre la République des idées, en quelque sorte... D'autres sont également tentés de voir dans la part croissante de la pratique des sports individuels par rapport aux sports d'équipe – phénomène particulièrement aigu au sein de l'Ufolep – une traduction de la montée de l'individualisme face au collectif. Enfin, un élève de Sciences Po rappellerait la façon dont, depuis l'Allemagne nazie, le sport a pu être utilisé par les régimes totalitaires pour encadrer la société, et l'enjeu politique qu'il a pu représenter au temps de la guerre froide et de l'opposition des blocs, avec au passage un

recours au dopage d'État dans les «républiques populaires» d'Europe de l'Est. Aujourd'hui, on penserait plutôt à la façon dont les politiques surfent sur la vague de la passion sportive et s'efforcent de faire rejaillir sur leur nom la gloire des champions. Quant au dopage, on peut considérer qu'il fait écho aux «questions de société» liées à la sur-médication et aux manipulations génétiques...

CRÉER DU LIEN

La réunion des mots «sport et société» prend par ailleurs une dimension particulière et un sens planétaire quand, tous les quatre ans, le «village mondial» se réunit dans la célébration olympique ou devant vingt-deux joueurs se disputant un ballon. Pour autant, cette communauté qui se joue des langues, des croyances et des frontières est celle d'un instant. Rien de plus fragile et éphémère, même à l'échelon d'une nation «communiant» dans la victoire, comme la France de l'été 98. N'allons pas jusqu'à nier qu'en ce mois de juillet il flottait quelque chose dans l'air et que les gens se sentaient plus proches les uns des autres. Mais «faire société» c'est autre chose, les innombrables «fractures sociales» constatées depuis lors en témoignent. Cela se mesure dans la durée, et non dans l'ivresse d'un moment très particulier. ►

► «Faire société», c'est par exemple utiliser le sport comme outil d'insertion à l'échelle d'un village ou d'un quartier, en particulier l'un de ceux réputés «sensibles». Les projets construits avec les différents acteurs de terrain ont dépassé depuis longtemps les «opérations anti-été chaud» où l'activité sportive était surtout utilisée pour «occuper» les jeunes désœuvrés. Avec le développement d'une économie qui n'est pas seulement celle des clubs pros, cette insertion est aussi professionnelle.

Cet enjeu de l'emploi sportif recoupe également celui du sport-santé, via la lutte contre la sédentarité et la prise en compte du public des seniors et des personnes souffrant de maladies chroniques. Autant de personnes écartées de la pratique, souvent en précarité ou marginalisées socialement, pour qui ce rendez-vous d'entretien physique et de jeu sportif représente aussi un lien avec les autres. De même, à l'heure où la césure et les inégalités entre les jeunes, les actifs et les retraités est de plus en plus patente,

encourager le sport en famille ou associer, comme dans certaines manifestations de sport nature Ufolep, un grand-père et son petit-fils, est une façon très concrète d'entretenir le lien. Enfin, puisque l'on évoque là la dimension «sociale» du développement durable, on peut aussi considérer que s'efforcer de réduire la production de déchets ou les rejets de gaz à effet dans le cadre de sa pratique sportive et associative quotidienne (appel à des producteurs locaux, gobelets recyclables, encouragement du covoiturage, etc.) est aussi une façon de «faire société».

DU SLOGAN À LA RÉALITÉ

En somme, vu de l'Ufolep, au-delà de l'exhortation à raccommodeur un tissu social mal en point au nom des valeurs de l'éducation populaire, l'expression «faire société» et les préoccupations altruistes et philosophiques qui la sous-tendent peuvent se traduire très concrètement dans l'encouragement des initiatives déjà lan-



cées par plusieurs comités et associations. «Faire société» signifierait alors réunir ces bonnes pratiques sous un slogan fédérateur, pour mieux les ancrer dans une réalité de terrain. ●

PHILIPPE BRENOT

UN PROGRAMME PRIORITAIRE ET UN PROJET EN QUATRE AXES

Pour passer de la réflexion à l'action, il convenait de permettre à chaque structure fédérale de la Ligue de l'enseignement de s'appropriier le «manifeste» et de le décliner à partir de ses problématiques spécifiques. L'outil méthodologique élaboré à cette occasion devait ensuite aboutir à la finalisation d'un «programme prioritaire» présenté le 31 mars en conseil d'administration.

Cette démarche vaut également pour les différents secteurs d'activité, chacun d'entre eux ayant à «plancher» dans son champ d'intervention, mais aussi pour les structures départementales et régionales, qui se voient confiées une double mission : intégrer à leur propre projet les quatre axes précisés par le manifeste et en faciliter l'appropriation par un accompagnement de leurs associations.

UN PROJET EN QUATRE AXES

1. Recomposer l'action publique :

- construction conjointe de l'action publique ;
- appels d'offre ou partenariats ?
- contribuer à garantir l'accès aux biens communs fondamentaux ;
- favoriser la réduction des inégalités de niveau de vie ;
- opter pour le développement durable.

2. Renouveler les pratiques démocratiques :

- faire prévaloir la stricte séparation des pouvoirs ;
- faire prévaloir la légitimité des élus locaux à gouverner leurs territoires ;
- associer les habitants à la gouvernance des territoires ;

- garantir l'accès, la compréhension et l'utilisation des médias ;
- contribuer à une démocratie du dialogue, de la délibération et de la participation ;
- favoriser une pratique associative émancipatrice ;
- favoriser l'appropriation collective des enjeux par l'éducation populaire tout au long de la vie.

3. Repenser les solidarités dans la société des individus :

- reconstruire le système fiscal ;
- conforter le système de Sécurité sociale ;
- refonder les solidarités intergénérationnelles ;
- revendiquer la création d'une véritable Europe sociale ;
- conduire des politiques de développement territorial pour compenser les inégalités entre les territoires.

4. Développer une politique de reconnaissance :

- nouvelles demandes sociales et culturelles : nouveaux droits à conquérir ;
- garantir la prise en compte politique des plus faibles ;
- favoriser le travail de mémoire ;
- lutter contre les discriminations et compenser par l'action positive ;
- fabriquer de l'estime de soi et des autres ;
- proposer à chaque jeune la possibilité d'un engagement social valorisant ;
- faire prévaloir l'esprit rassembleur de la laïcité.



Éducation par le sport : bien évaluer

AGORASPACE/ALEXIS LECOMTE

Les dispositifs d'insertion et d'éducation par le sport souffrent d'un déficit d'évaluation criant. Il en va pourtant de leur crédibilité... Et de leur efficacité.

L'ESSENTIEL

Les remises en cause de l'utilité sociale du sport et de son rôle éducatif sont fréquentes. Face à ces critiques (parfois documentées), les éducateurs et autres professionnels du secteur n'ont, bien souvent, que très peu d'arguments concrets à opposer. Faute de données qualitatives objectives ! Charge à eux d'adopter une véritable culture de projet et les outils d'évaluation à leur disposition.

« **E**n inculquant le respect de l'autre, le respect de l'autorité – au travers de l'arbitre –, le respect des règles, le respect de soi, de son corps et de sa santé, le sport véhicule incontestablement des valeurs d'éducation. » Tel est le constat que livrait Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, en clôture de la récente conférence de consensus intitulée « Éducation par le sport : un projet d'avenir pour les villes », au Sénat, le 3 avril dernier. Soit. Mais au-delà de ce constat empirique, force est de constater que ce sont aujourd'hui encore les détracteurs de l'éducation par le sport qui disposent des plus solides arguments, chiffres et études à l'appui. Ils peuvent, eux, prendre appui sur les travaux menés par les Sébastien Rocher (directeur de recherche au CNRS), Luc Collard

(maître de conférences à l'UFR-Staps de l'université de Picardie) et consorts, qui mettent en doute les vertus éducatives du sport, également porteur d'une certaine forme de violence, d'exclusion, etc. De quoi faire vaciller la confiance qu'accordent les financeurs institutionnels de l'éducation par le sport (collectivités en tête) ! En effet, que peuvent bien opposer à ces travaux universitaires des éducateurs et intervenants de terrain généralement peu familiers avec l'évaluation de leurs actions ? La balle est dans leur camp...

Chiffre magique

« Il est faux de dire que les dispositifs d'éducation par le sport ne sont jamais évalués, tient à corriger Dominique Charrier, économiste, maître de conférences à l'UFR-Staps d'Orsay. Car les intervenants de terrain (les plus expérimentés) œuvrent avec pragmatisme pour faire évoluer leurs projets d'une année sur l'autre, de même que les dispositifs d'État sont sans cesse revus à l'aune des expériences passées. À quoi sert, à l'opposé, de compiler des données dépourvues de sens ? » Et de mettre en garde contre la tentation du « chiffre magique » qui plaît, certes, aux politiques, mais ne veut pas toujours dire grand-chose. « Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, ces dispositifs se donnent des objectifs plus simples et plus précis, comme l'employabilité, la mixité, etc., ce qui rend plus aisé leur suivi... »

Voilà qui reste quelque peu en deçà des récentes démarches entreprises par certains acteurs de premier plan de l'éducation par le sport. « Il y a aujourd'hui un manque de méthode et d'évaluation objective de l'utilité sociale du sport ; la pertinence du sport en tant qu'outil éducatif et social est parfois remise en cause », constate par exemple l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels), dans l'argumentaire en faveur de son nouveau programme d'évaluation Anovasport (voir avis d'expert). Et le Pôle ressources national « Sport éducation insertion » (PRN-SEI) du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports constate, dans un guide pédagogique (voir encadré), que « la notion de projet socio-éducatif s'oppose à la logique de l'empirisme » : « Il est aujourd'hui important d'aller au-delà de l'approche empirique, au-delà de la culture de l'action pour tendre vers une culture de projet », écrit même Loïc Lecanu, chargé d'étude, auteur de l'ouvrage.

ILS ONT DIT

Il est aujourd'hui important d'aller au-delà de l'approche empirique, au-delà de la culture de l'action pour tendre vers une culture de projet.



Loïc Lecanu,
chargé d'études au Pôle
« Sport éducation insertion »
du ministère des Sports

Depuis une dizaine d'années, les dispositifs se donnent des objectifs plus simples et plus précis, ce qui rend plus aisé leur suivi.



Dominique Charrier,
économiste, maître
de conférences à l'UFR-Staps
d'Orsay

L'évaluation est un outil d'amélioration indiscutable et un atout pour communiquer vers les élus, les financeurs et les clubs.



Michaël Fouanon,
chargé de mission
à la communauté
d'agglomération du pays de Flers

ficiaries, partenaires), en particulier dans un champ où les collectivités œuvrent assez peu en régie... » Et de proposer la méthode des « focus groups », en complément des données quantitatives : « En entendant par groupes tous les types d'acteurs concernés, on parvient à saisir, pour le moins, des tendances. À défaut d'une vérité. » Une méthodologie qui a le mérite de rester « maniable » en termes de coût et d'utilisation.

Peut-être un premier pas avant de mettre en application les recommandations du guide édité par le PRN-SEI. De quoi, au moins, éviter les pièges classiques de l'évaluation, comme celui que cite Loïc Lecanu : « Sans objectiver sa capacité d'évaluation, comment un éducateur qui intervient au milieu de gamins violents peut-il assurer qu'une amélioration « constatée » est le fruit du dispositif et non pas de l'évolution, au fil des mois, de son propre seuil de tolérance à la violence ? » Alors, pour éviter ce type d'effet de représentation, l'idée défendue par le Pôle ministériel est d'inscrire l'évaluation comme « un phénomène permanent, présent à tous les temps du projet, dès le diagnostic et jusqu'au bilan ».

Expériences concluantes

Mais quelle que soit la méthode retenue, les intervenants de l'éducation par le sport qui ont testé l'évaluation ont été en mesure d'apporter à leurs dispositifs des corrections pertinentes. C'est le phénomène que décrit par exemple Françoise Bataillon, directrice de la division sports, jeunesse et vie associative du conseil général de Moselle : « L'évaluation de notre action Macadam Sport, menée dans vingt-huit communes du département, nous a permis d'apprécier qualitativement son efficacité et d'éviter notamment la distorsion des messages et des publics ciblés ; il s'agit de construire l'évaluation au moment où nous réalisons le diagnostic, et de cesser de se contenter de l'empirique ».

Michaël Fouanon, chargé de mission animation, petite enfance et jeunesse à la communauté d'agglomération du pays de Flers, confirme l'apport des premières évaluations qualitatives utilisées dans le cadre du dispositif périscolaire et extrascolaire Viva-Cité (2 000 enfants inscrits chaque année) : « L'évaluation est un outil d'amélioration indiscutable et un atout pour commu- ●●●

Entre tendances et objectivité

« La question de l'objectivité, en matière d'évaluation, est plus compliquée qu'il n'y paraît, tempère Jérôme Dupuis, consultant-formateur en management des politiques publiques. Disons que pour évaluer au mieux, il faut surtout croiser les points de vue (commanditaires, béné-

À LIRE

Dans les fiches pratiques,
« L'éducation par le sport
un projet d'avenir pour les villes »
dix propositions pour avancer,
l'Agence pour l'éducation par le sport.

●●● niquer vers les élus, les financeurs et les clubs, qui comprennent mieux les messages à faire passer. Sans mesurer, on naviguerait à vue et on ne verrait pas, par exemple, qu'il convient de renforcer les règles de mixité filles/garçons par exemple ou celles relatives à l'assiduité... Sans quoi nous ne pouvons atteindre notre objectif éducatif. »

Les acteurs de terrain en seraient ainsi aux prémices de l'évaluation. Encore très loin de la mesure du vertueux « transfert », si souvent invoqué par les plus ardents défenseurs de l'éducation par le sport. Le sociologue William Gasparini souligne cette lacune, dans un récent

article ¹ : « On suppose que la règle acquise dans un club peut être transférée dans la vie sociale ordinaire, à l'école, dans la famille. Or, le transfert de schèmes d'un univers social à un autre reste problématique ». Cette fois, la complexité de l'évaluation arrêtera probablement les éducateurs les plus motivés. À moins qu'elle n'aiguise leur professionnalisme...

1. « La citoyenneté à l'épreuve du sport », in *Les Cahiers de l'éducation par le sport*, Apels, mars-avril 2008.

AVIS D'EXPERT



Gilles Vieille-Marchiset, secrétaire général du Comité scientifique de l'Agence pour l'éducation par le sport (Apels) ¹

Nous créons des outils validés et adaptables...

« En matière d'éducation par le sport, l'offre est importante et comporte de bons projets comme de moins bons.

Il faut donc tenter de déterminer des critères d'appréciation fiables, des indicateurs précis, utiles aux décideurs. C'est en partie mon rôle en tant qu'expert associé pour le programme de recherche-action de l'Apels intitulé « Anovasport » : à nous de créer des protocoles, des outils validés et adaptables. Pour cela, nous souhaitons collaborer avec des collectivités partenaires, pour expérimenter nos dispositifs sur plusieurs années, comme nous avons commencé à le faire avec le conseil général de la Moselle. Quelques notions incontournables sont toutefois importantes à connaître : par exemple, il est important, en terme d'évaluation, de s'appuyer sur une continuité éducative, des partenariats ouverts avec l'école, les associations, les clubs, etc. Mais quoi qu'il en soit, les collectivités ne disposent pas forcément, en interne, des ressources pour évaluer par elles-mêmes, car cela est plus complexe qu'il n'y paraît, a fortiori si on a l'ambition de dépasser le stade de l'occupationnel. »

1. Sociologue, maître de conférences à l'UFR-Staps de Besançon.

■ **Contact** : Apels-Anovasport, 47 rue Marx Dormoy, 75018 Paris, Tél. : 01 44 54 94 94, e-mail : contact@apels.org, www.apels.org



BON PLAN

S'initier à l'évaluation

Le Pôle ressources national « Sport éducation insertion » (PRN-SEI) du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports vient de publier un *Guide à l'usage des responsables de projets*, afin de les aiguiller pour « développer un projet d'éducation ou d'insertion par le sport ».

Ce guide pédagogique évoque ainsi, successivement, les diagnostics, la définition et l'animation du projet, les partenariats et l'évaluation du projet. « L'évaluation est un des facteurs majeurs de réussite d'un projet d'éducation et d'insertion par le sport.

Elle doit permettre au projet d'évoluer dans le temps [...]; soutenue par une bonne communication, (c'est aussi) un moyen de valoriser le projet, ses acteurs et le secteur de

l'éducation et de l'insertion par le sport. »

Gratuite, cette publication est à la disposition des professionnels de ce secteur sur simple demande auprès du PRN-SEI.

■ **Contact** :

Pôle ressources national
« Sport éducation insertion »,
Crepes de Franche-Comté,
32 rue Denis Papin,
25000 Besançon,
Tél. 03 81 50 39 09,
e-mail : prn.sei@jeunesse-sports.gouv.fr,
www.sport-education-insertion.jeunesse-
sports.gouv.fr

**NE PAS
RETOURNER
LE SUJET
AVANT LE
SIGNAL**